

FONDATION DU DROIT **DE L'ONTARIO**

RAPPORT ANNUEL **2012**



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

Vision

La Fondation du droit de l'Ontario sert de catalyseur pour faire progresser l'idéal d'un système juridique véritablement accessible à tous. La Fondation est reconnue comme chef de file, grâce à ses formules originales de partenariat visant à soutenir et à favoriser le développement d'une société juste.

Énoncé de mission

La Fondation du droit de l'Ontario se donne comme mission de renforcer l'avancement des connaissances juridiques, l'excellence au sein de la profession et la participation au système juridique. La Fondation subventionne des programmes et initiatives dans le but de promouvoir et d'améliorer l'accès à la justice pour toute la population ontarienne.

TABLE DES MATIÈRES

11

Message du Président

16

Faits saillants sur le plan financier

20

Fonds d'accès à la justice

26

Subventions approuvées

35

Fonds d'aide aux recours collectifs

49

Gouvernance et personnel

51

Remerciements

La Fondation du droit de l'Ontario (FDO) a un mandat unique : améliorer l'accès à la justice pour la population ontarienne.

Nous fournissons des fonds qui permettent à un vaste éventail d'organismes :

- d'aider les gens à comprendre la loi et le système de justice;
- d'aider les gens à utiliser la loi pour améliorer leurs vies;
- de favoriser l'excellence du travail des avocats, des parajuristes et des autres professionnels du milieu juridique.

La FDO a notamment pour priorité d'améliorer l'accès à la justice pour les groupes défavorisés.

La FDO réalise ses objectifs au moyen de divers prix, subventions et bourses et de versements annuels à Aide juridique Ontario.

La FDO administre aussi le Fonds d'aide aux recours collectifs pour soutenir le Comité des recours collectifs, qui est un comité indépendant. Ce fonds offre une aide financière aux parties aux recours collectifs d'intérêt public.

La FDO est un organisme sans but lucratif créé par loi provinciale en 1974.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Pour bon nombre de personnes vivant en Ontario, l'accès à la justice est un mythe.

Tous les jours, un peu partout dans la province et même ailleurs au Canada, ces personnes se heurtent à des obstacles découlant de leur langue, leur race, leur culture, leur handicap, leurs croyances religieuses ou leur orientation sexuelle, par exemple. Dans bien des cas, les personnes qui ne sont pas gênées elles-mêmes par ces obstacles n'en sont pas conscientes. Une bonne partie des subventions accordées par la Fondation du droit de l'Ontario (FDO) en 2012 visaient à éliminer ces obstacles en améliorant les services directs offerts aux groupes marginalisés et en appuyant la diversité au sein de la profession juridique.

Il en est ainsi, par exemple, du financement visant à appuyer :

- La conférence annuelle organisée par l'Association des étudiants en droit noirs du Canada (AEDNC), au cours de laquelle les participants peuvent, notamment, assister à des séances de mentorat et à des ateliers de perfectionnement professionnel et obtenir des services d'orientation professionnelle. La conférence vise à créer une tribune favorisant les discussions critiques, la formation et le mentorat afin de rehausser le nombre de professionnels noirs et d'éliminer les obstacles systémiques qui sont encore observés dans l'éducation juridique et au sein de la profession.
- Un projet mixte du Centre for Information and Community Services et de la Metro Toronto Chinese and South-East Asian Legal Clinic en vue d'embaucher deux mentors chargés de former des organismes de première ligne qui desservent les clients parlant le chinois. Les membres du personnel des organismes reçoivent actuellement une formation sur des questions liées au droit de la pauvreté, notamment le droit de l'emploi et le droit de l'immigration.
- Un projet de Justice for Children and Youth, qui est une clinique juridique spécialisée, en vue d'offrir aux intervenants jeunesse de la région de Thunder Bay une formation sur les aspects juridiques des questions touchant les jeunes Autochtones. Une des caractéristiques uniques de ce projet réside dans son modèle d'engagement envers les jeunes : un avocat, un étudiant en droit et un étudiant de niveau collégial élaborent et offrent ensemble la formation.

- La People's Law School, afin de lui permettre d'étendre l'application de son programme primé « Justice Theatre » aux écoles éloignées dont les étudiants sont principalement des Autochtones vivant dans le nord de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Présenté à plus de 10 000 étudiants de niveau secondaire sur une période de deux ans, ce programme a été très apprécié par les enseignants et les élèves, pour deux grandes raisons : d'abord, les écoles éloignées de ces régions ont rarement accès à des programmes d'une telle qualité et, en deuxième lieu, les représentations ont mis l'accent, pour la première fois, sur les aspects positifs du système de justice canadien et sur la façon dont il pouvait protéger les droits des étudiants.

Ces projets et de nombreuses autres activités tout aussi importantes sont possibles grâce aux recettes de la FDO qui proviennent principalement de deux sources. Notre première source de recettes réside dans les intérêts générés dans les comptes en fiducie mixtes des avocats et des parajuristes de l'Ontario. La FDO négocie les conditions avec chaque institution financière qui détient des comptes de cette nature. Grâce au soutien des avocats et parajuristes, nous pouvons améliorer les rendements que nous touchons, ce qui est important pour nous. En effet, afin d'accomplir notre mission liée à l'accès à la justice, il est vital que nous cherchions énergiquement à obtenir les meilleurs rendements possibles, surtout en période creuse, lorsque les taux d'intérêt sont bas.

Les indemnités cy-près accordées dans des recours collectifs représentent la deuxième source de recettes de la FDO. En 2012, le Fonds d'accès à la justice (FAJ) de la FDO a eu l'honneur de recevoir une autre indemnité de cette nature. Tel qu'il est expliqué de façon plus détaillée dans le présent rapport annuel, le FAJ a été créé en 2009 pour recevoir ces indemnités, qui sont affectées à différents projets un peu partout au Canada. Jusqu'à maintenant, le FAJ a reçu cinq indemnités totalisant 16,7 millions de dollars. Nous apprécions le soutien des membres de la profession juridique, qui permet à la FDO de toucher ces indemnités.

En 2012, deux administrateurs ont quitté le conseil d'administration de la FDO. J'aimerais remercier Mark Leach, un de nos « doyens », pour les loyaux services qu'il a rendus au cours des dix dernières années. Mark a exercé une influence très positive lorsque la Fondation a amorcé des changements qui ont transformé notre façon de faire en matière d'octroi de subventions. Je tiens également à remercier Ari Kaplan, qui a permis d'aborder l'examen de certaines préoccupations de longue date sous un angle nouveau. Nous souhaitons la bienvenue à Stephen Rhodes, qui a été nommé au conseil d'administration en mars.

Je désire également remercier sincèrement tous les autres membres du conseil d'administration et le personnel de la FDO, qui s'efforcent jour après jour de surmonter tous les obstacles entravant l'accès à la justice. Eu égard aux faibles revenus que nous avons touchés au cours des dernières années, nous sommes plus déterminés que jamais à veiller à ce que nos subventions bénéficient d'abord et avant tout aux personnes qui en ont le plus besoin et nous préparons déjà la stratégie que nous appliquerons lorsque nos recettes seront plus élevées.

En dernier lieu, le présent rapport annuel fait état du travail remarquable accompli par quelques uns seulement des titulaires de subventions; pour en apprendre davantage sur l'oeuvre de la FDO et sur de nombreux autres titulaires de subventions, veuillez consulter notre nouveau site Web à www.lawfoundation.on.ca.



Mark J. Sandler
Président

« La pièce du [Justice Theatre] portait sur la cyberintimidation et sur les liens possibles entre ce fléau et le système de justice en faisant comprendre au spectateur que certains types d'intimidation en ligne peuvent entraîner des conséquences juridiques. Il est très important pour les étudiants qui sont membres d'une Première nation d'avoir l'occasion de participer à ce type de programme concernant le système de justice »

Connie Tenaski, la directrice de la
St. Michael Community School, à Saskatoon

La People's Law School est une organisation à but non lucratif qui offre des services de vulgarisation et d'information juridiques aux personnes vivant en Colombie-Britannique. Le Justice Theatre est une troupe d'acteurs professionnels qui présentent des pièces sur des procès criminels dans différentes écoles primaires et secondaires. Dans le cadre de son programme « Justice Theatre Aboriginal Tours », la troupe a donné 93 représentations devant des étudiants du nord de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord Ouest et de la Saskatchewan.

En Ontario, des millions de personnes prennent soin d'un être cher qui est handicapé, qu'il s'agisse d'un frère, d'une soeur, d'un enfant, d'un père, d'une mère ou d'un autre membre de la famille élargie. Ces personnes et leurs familles seront les principaux bénéficiaires des services qu'offrira le nouveau Centre ontarien de ressources en ligne sur la planification.

PLAN Toronto offre des ressources, de l'information et des outils juridiques accessibles à l'intention des Ontariens qui s'occupent d'un proche souffrant d'un handicap ou d'une maladie mentale afin de les aider à construire leur capacité de planifier l'avenir.

« Dans notre collectivité, un des grands problèmes réside dans la honte ressentie par les femmes (et peut-être par leurs enfants) qui vivent une relation de violence. Dans certains cas, ces femmes sont bannies de leur lieu de culte et rejetées par leur communauté. Or, c'est peut être là le seul endroit où elles peuvent se tourner pour se faire entendre et respecter et pour être informées de leurs droits et obligations ».

Penny Krowitz, directrice générale de l'organisation
Act to End Violence Against Women

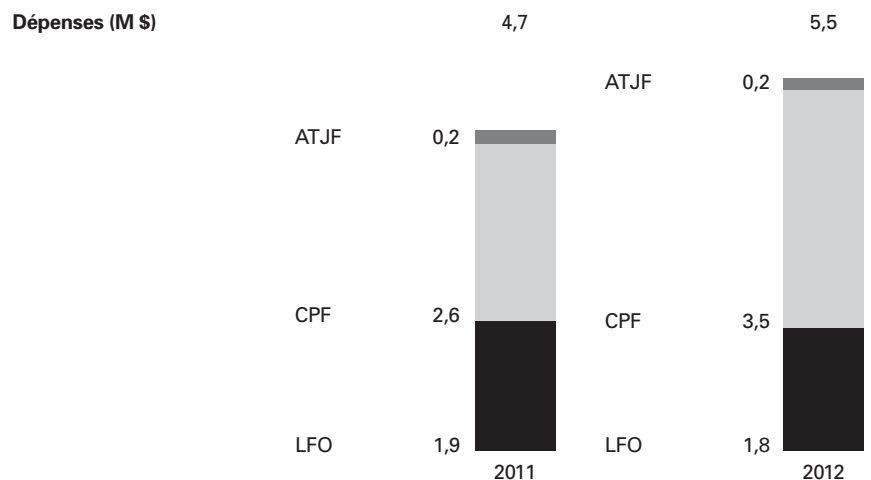
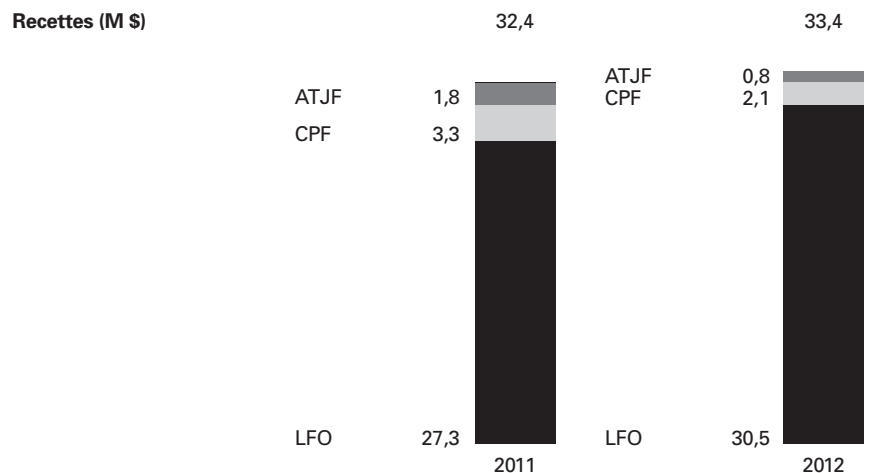
Act to End Violence Against Women est une organisation de Toronto dont la mission consiste à lutter contre la violence faite aux femmes en offrant des services d'éducation et de défense des droits à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes de toutes les ethnies et religions. Le nouveau service d'information juridique, offert sans frais, aide les Juives victimes de violence à utiliser le système juridique de l'Ontario en fournissant les services d'intervenants en soutien juridique, de l'éducation communautaire, des conseils sommaires sur une base bénévole, des services de renvoi à des avocats et des ressources communautaires.

« À titre d'intervenant bénévole en soutien juridique, [...] je travaille avec les familles afin de les aider à surmonter les obstacles inhérents à une connaissance sommaire de l'anglais dans le cadre du processus de demande d'asile. [...] Parvenir à nous rapprocher des familles et à comprendre ce qu'elles ont vécu au fur et à mesure que nous remplissons leurs demandes représente une démarche à la fois difficile et gratifiante. Le bénévole apprend énormément tous les jours en surmontant les obstacles et en appliquant ses connaissances aux dossiers. À la fin du processus, en qualité de bénévoles, nous pouvons affirmer que nous avons fait une différence et apporté un changement dans la vie d'une personne »

Intervenant bénévole en soutien juridique

La Mennonite Coalition for Refugee Support, qui est une organisation à but non lucratif de Kitchener, en Ontario, appuie les réfugiés tout au long du processus de demande d'asile en les aidant à remplir les formulaires, à trouver un conseiller juridique, à demander des permis de travail et à cheminer dans les méandres d'autres processus d'immigration complexes.

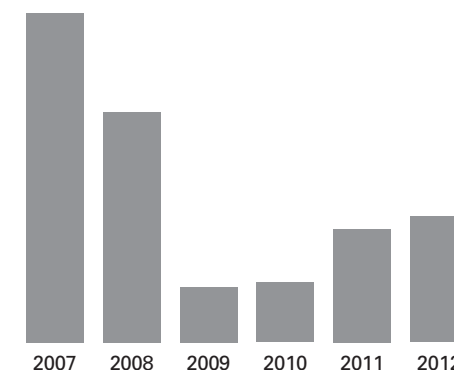
FAITS SAILLANTS SUR LE PLAN FINANCIER



RECETTES

Les recettes de la FDO proviennent principalement des intérêts que celle-ci reçoit des comptes mixtes en fiducie des avocats et des parajuristes de l'Ontario. Ces comptes mixtes en fiducie sont des comptes dans lesquels de l'argent en fiducie est détenu pour plus d'un client. En vertu de la loi, les intérêts générés par ces comptes sont versés à la FDO. Les recettes ont été légèrement plus élevées en 2012, en raison du fait que les soldes des comptes mixtes en fiducie ont été plus élevés et que la FDO a conclu de meilleurs accords avec les institutions financières. Cependant, étant donné que le taux d'intérêt préférentiel se maintient au plus bas niveau jamais atteint, les recettes tirées des comptes mixtes en fiducie demeurent en deçà de la moyenne des dix dernières années.

Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie (M \$)	76,9	53,8	13,0	13,8	26,5	29,6
Taux d'intérêt préférentiel moyen (%)	6,1	4,7	2,4	2,6	3,0	3,0

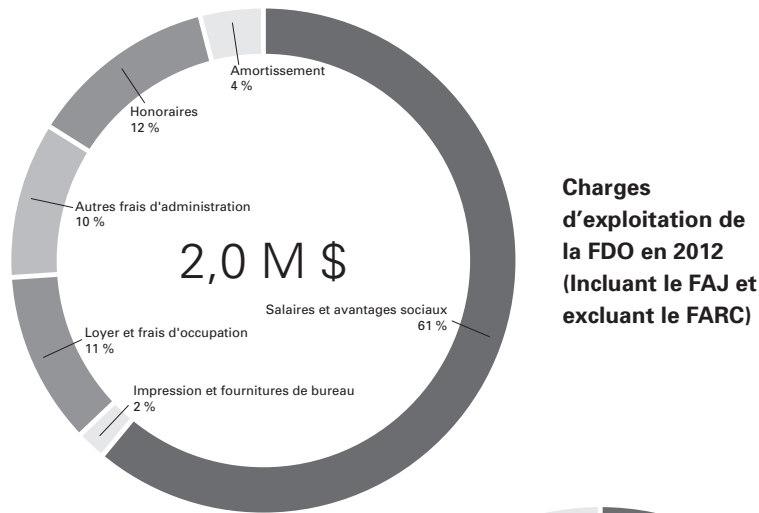


* Intérêt annuel moyen provenant des comptes mixtes en fiducie;
MM \$ non corrigés en fonction de l'inflation

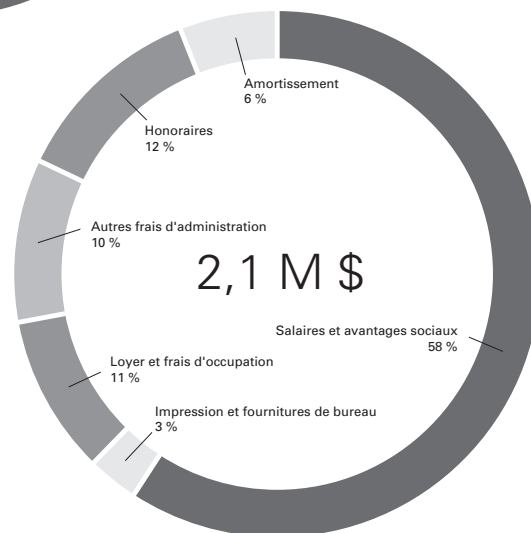
La FDO négocie périodiquement des taux de rendement avec toutes les institutions financières qui sont autorisées à détenir des comptes mixtes en fiducie pour les avocats et les parajuristes. Certaines des ententes conclues à cet égard sont plus favorables que d'autres, et la FDO tente continuellement d'obtenir des améliorations relativement à toutes les ententes. Si la banque offrant les pires conditions s'alignait sur la banque offrant les meilleures conditions, les intérêts supplémentaires générés permettraient de financer huit autres titulaires d'une bourse de stage – Communiquer qui fourniraient des services juridiques dans leur propre langue aux personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français.

DÉPENSES

La FDO a continué à gérer ses dépenses prudemment en ces temps économiques difficiles. Les charges d'exploitation (à l'exclusion des coûts d'exploitation liés au Fonds d'aide aux recours collectifs) ont diminué de 5,6 pour cent, pour se chiffrer à deux millions de \$. Cela fait suite aux baisses des charges d'exploitation de 15 pour cent en 2011 et de 4,5 pour cent en 2010.



Charges d'exploitation de la FDO en 2011 (Incluant le FAJ et excluant le FARC)

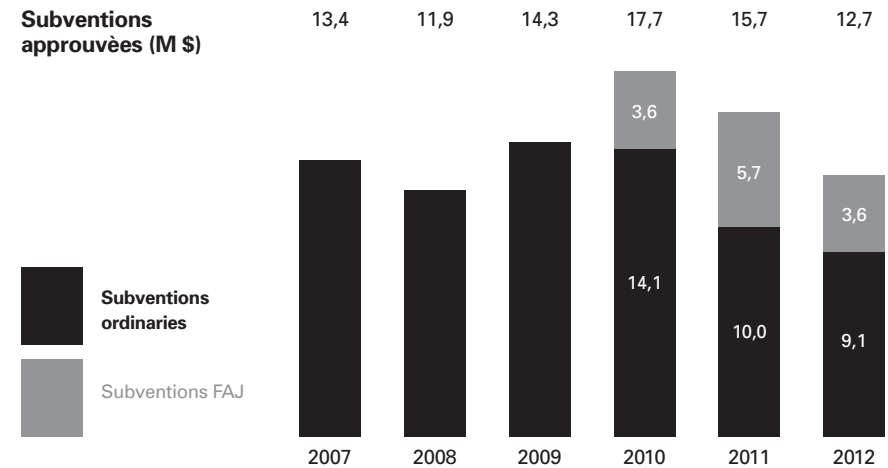


Financement d'AJO par la FDO

Selon la Loi sur le Barreau, soixante-quinze pour cent des recettes provenant des comptes mixtes en fiducie, déduction faite des charges d'exploitation, sont versées à Aide juridique Ontario. La contribution de la FDO s'est améliorée en 2012 mais représente encore une faible partie des recettes d'AJO.

Subventions discrétionnaires

Avec les fonds qui lui restent, la FDO accorde des subventions qui soutiennent un accès à la justice amélioré et l'excellence dans la profession juridique. Le total des subventions approuvées en 2012 était légèrement plus bas qu'en 2011, puisque les niveaux de subvention ont été rajustés pour tenir compte des revenus d'intérêt qui demeurent faibles et du montant réduit disponible dans le Fonds d'accès à la justice.



FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

FACILITER L'ACCÈS À LA JUSTICE AUX QUATRE COINS DU CANADA

Recettes perçues au titre des indemnités cy-près (selon la date de l'ordonnance / montant payable au FAJ)

Cassano v. Toronto Dominion Bank, 2009 ONSC 35732 (CanLII)

14 530 395 \$

Skopit v. BMO Nesbitt Burns Inc., 2010 ONSC 6039

1 469 930 \$

Smith Estate v. National Money Mart, 2010 ONSC 1334 (CanLII)

95 509 \$

Wein v. Rogers Cable Communications Inc., 2011 ONSC 7290 (CanLII)

100 000 \$

Markson v. MNBA Canada Bank, 2012 ONSC 5891 (CanLII)

500 000 \$

La Fondation du droit de l'Ontario (FDO) a créé le Fonds d'accès à la justice (FAJ) en 2009 après avoir reçu une indemnité cy-près de 14,6 millions de dollars dans l'affaire Cassano v. Toronto Dominion Bank, 2009 ONSC 35732 (CanLII). Les tribunaux accordent des indemnités cy-près lorsqu'il n'est pas pratique de distribuer tout le produit d'un recours collectif à des demandeurs individuels.

La FDO a travaillé d'arrache-pied pour démontrer que les sommes reçues ont été utilisées en temps opportun pour soutenir des projets de qualité qui améliorent l'accès à la justice. En collaboration avec d'autres fondations du droit et un groupe de consultation national, elle a agi rapidement pour lancer le FAJ, recevoir des demandes et accorder des subventions, tout en maintenant des normes d'évaluation et d'administration rigoureuses, notamment en ce qui concerne la surveillance des activités et des dépenses des titulaires de subventions.

Entre le lancement du FAJ en mai 2010 et décembre 2012, la FDO a approuvé 84 demandes au FAJ d'une valeur totale d'environ 12,9 millions de \$ en subventions dans l'ensemble du Canada. Quinze de ces subventions visent des projets nationaux (qui englobent plus d'une province ou plus d'un territoire). De plus, le FAJ a financé l'octroi de plusieurs subventions à des provinces individuelles d'un bout à l'autre du pays.

Bien qu'ils puissent être modifiés, il y a actuellement cinq thèmes pour le FAJ : l'accès linguistique et rural à la justice, l'accès à la justice pour les Autochtones, la débrouillardise, la violence familiale et les droits des consommateurs.

Les subventions de 2012 ont permis d'améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones grâce à des projets portant sur le syndrome d'alcoolisation fœtale dans le cadre de la détermination de la peine pour les contrevenants autochtones, des outils juridiques pour améliorer la qualité de l'eau sur les réserves, le soutien des étudiants en droit micmacs en Nouvelle-Écosse, la fourniture de renseignements juridiques de base aux collectivités autochtones éloignées en Colombie-Britannique, ainsi que la formation des travailleurs de première ligne des organismes communautaires du Nord de l'Ontario qui travaillent avec les jeunes Autochtones sur des questions d'éducation et des questions juridiques en matière criminelle.

Le projet Communiquer est un groupe d'initiatives financées par la FDO visant à améliorer les renseignements et services juridiques destinés aux minorités linguistiques et à ceux et celles qui habitent dans des régions rurales ou éloignées. La mise en œuvre de l'objectif du projet Communiquer, à savoir, l'amélioration de l'accès à la justice pour les minorités linguistiques, s'est poursuivie avec une importante initiative visant à améliorer les services d'interprétation dans le secteur juridique et un modèle de planification régional à Ottawa qui vise à offrir des renseignements, des renvois et des services juridiques homogènes aux minorités linguistiques (qui sont souvent des nouveaux arrivants et des immigrants).

Le FAJ est un fonds permanent qui peut recevoir des indemnités cy-près. La FDO gérera la distribution des futures indemnités conformément aux dispositions ou aux modalités qui s'y appliqueront. Nous sommes heureux d'annoncer que l'indemnité versée dans l'affaire Cassano a mené au versement de quatre autres indemnités cy-près au FAJ, d'une valeur totale de 2,1 millions de \$. Dans le jugement rendu en 2012 dans l'affaire Markson v. MBNA, 2012 ONSC 5891, le tribunal a précisé ce qui suit :

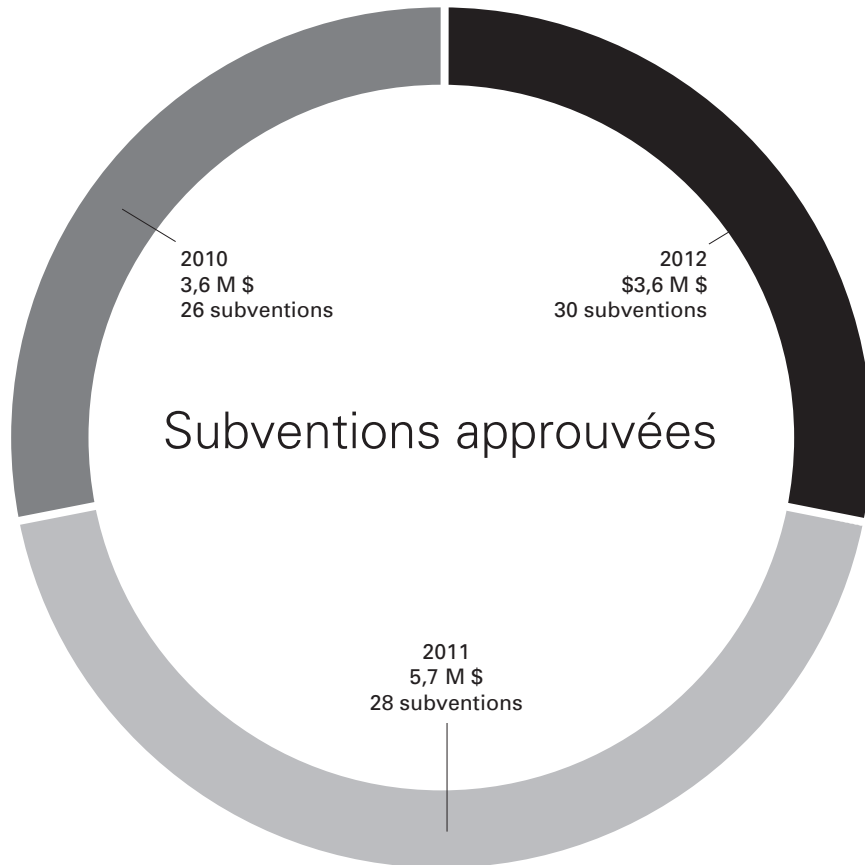
« Le Fonds d'accès à la justice de la Fondation du droit de l'Ontario est un bénéficiaire approprié lorsqu'il s'agit de procéder à une distribution cy-près. Les avocats proposent le Fonds d'accès à la justice comme bénéficiaire cy-près parce qu'il réalise directement l'un des buts fondamentaux de la Loi sur les recours collectifs. Plus particulièrement, il aide à donner accès à la justice dans l'ensemble du Canada. Le Fonds d'accès à la justice est la seule source nationale de subventions ayant un mandat d'accès à la justice, et il finance des projets d'envergure nationale, régionale ou locale. [...] Le bénéficiaire de la distribution cy-près devrait soit avoir un lien direct avec les questions visées par le recours collectif [...], soit, comme la Fondation du droit, pouvoir utiliser les sommes reçues pour réaliser les buts de la Loi sur les recours collectifs.

Le versement d'une indemnité cy-près au Fonds d'accès à la justice de la FDO permet :

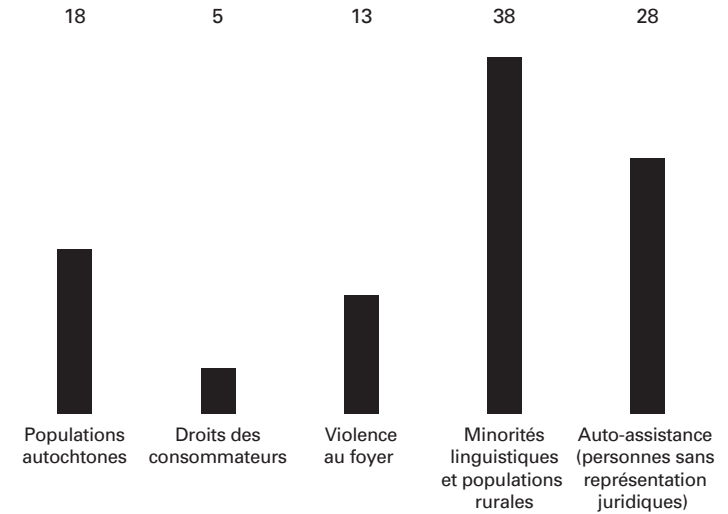
- de réaliser les objectifs sous-jacents des recours collectifs, qui sont un moyen d'améliorer l'accès à la justice;
- de contribuer à un fonds reconnu qui fournit des subventions d'accès à la justice partout au pays;
- de confier des fonds à un organisme d'octroi de subventions respecté et établi ayant une longue tradition de transparence, de responsabilité et de saine gestion financière;
- d'utiliser les indemnités cy-près d'une manière que les tribunaux ont approuvée.

Des indemnités cy-près sont versées à des organismes méritoires lorsqu'un recours collectif est réglé ou tranché et qu'il devient presque impossible de distribuer les fonds au groupe de demandeurs. L'affaire Cassano est la première où de tels fonds ont été affectés à une fondation de droit du Canada.

Personne-ressource : Tanya Lee
Directrice, des politiques et programmes
tlee@lawfoundation.on.ca
416-598-1550, poste 318

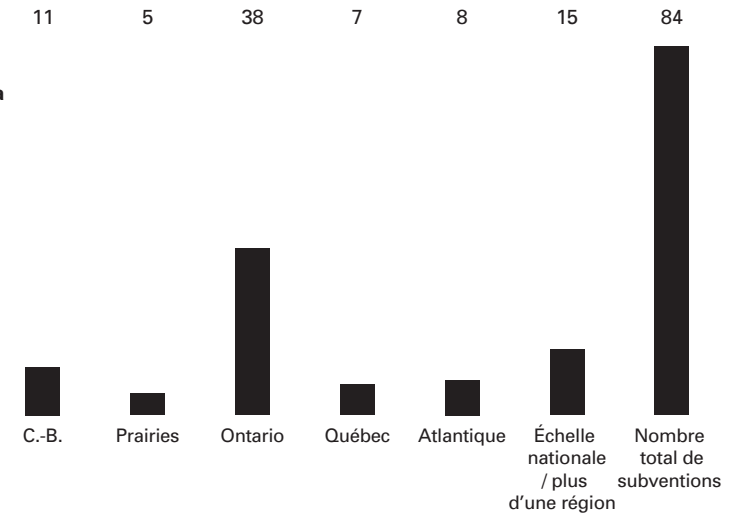


Subventions par thème du FAJ (nombre de subventions)



Le total est supérieur à 84, étant donné que certaines subventions traitent couramment de plus d'un thème.

Ventilation des subventions selon les régions du Canada (nombre de subventions)



SUBVENTIONS APPROUVÉES

Subventions ordinaires

Act To End Violence Against Women

Service d'information juridique à l'intention des Juives qui ont été victimes de violence 10 000 \$

Animal Justice Canada

Bibliothèque de ressources en ligne sur le droit animal 8 000 \$

Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Journée du droit 2013 15 000 \$

Concentration en justice! (Yr 5) 30 677 \$

Concentration en justice! (Yr 5) 8 948 \$

Association pour la défense des personnes injustement condamnées

Activités du programme 2013 230 000 \$

Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario

Aide d'experts pour la phase 3 du projet de planification stratégique provinciale des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario 25 141 \$

Université Assumption

L'Holocauste et les dénis de l'Holocauste 15 000 \$

Association des étudiants noirs en droit du Canada

Conférence annuelle de l'Association - février 2013 (Ottawa) 20 000 \$

Centre canadien pour la justice internationale

Accès à la justice pour les survivants de la torture - projet d'éducation juridique, partie III 100 000 \$

Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles

Activités du programme 2013 221 100 \$

Réseau juridique canadien HIV/sida

Enjeux clés liés au VIH et aux droits de la personne : informer le public et doter les avocats de moyens d'action 57 390 \$

Institut canadien d'information juridique

Texte en ligne sur le congédiement injuste et le droit du travail 15 000 \$

Centre de la profession juridique

Projet de partage des ressources sur le professionnalisme (projet conjoint avec le Comité consultatif sur le professionnalisme du juge en chef de l'Ontario) 14 213 \$

Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada

Projet de film sur la justice pour les adolescents 70 000 \$

Programme de services d'aide juridique et communautaire

Congé sabbatique pour les administrateurs, instructeurs et superviseurs des cliniques juridiques d'enseignement de l'Ontario : Christine Sinclair 40 000 \$

CLEO (Éducation juridique communautaire Ontario)

Le chemin vers la justice: élaboration du projet (phase 1)
Initiative de services administratifs partagés (phase 1) 38 000 \$

Site web Your Legal Rights (CLEONet) 2010-2013, année III 140 000 \$

Criminal Lawyers' Association (Association des criminalistes)

Mandats de perquisition - choses à faire et à ne pas faire et autres questions pertinentes. Atelier pratique pour les personnes récemment devenues membres 14 000 \$

Association des avocats de la défense d'Ottawa

Éducation juridique permanente améliorée à l'intention des jeunes avocats de la défense de l'est et du nord de l'Ontario - février 2013 35 000 \$

Downtown Legal Services

Congé sabbatique pour les administrateurs, instructeurs et superviseurs des cliniques juridiques d'enseignement de l'Ontario. Bénéficiaire : Hilary Evans Cameron 40 000 \$

Bibliothèque du Humber College Institute of Technology and Advancing Learning

Bibliothèques des collèges de l'Ontario : proposition d'abonnement à QuickLaw pour les bibliothèques de 13 collèges qui offrent des programmes agréés d'études en techniques juridiques 71 805 \$

Programme des avocats de service pour les détenus de la Cour d'appel

Programme des avocats de service pour les détenus de la Cour d'appel de l'Ontario 70 000 \$

Société John Howard de l'Ontario

Peine d'une durée indéterminée : la divulgation des données de non-condamnation lors des vérifications des casiers judiciaires en Ontario - novembre 2012 6 900 \$

Lake Ontario Waterkeeper

Guide sur le droit de l'environnement à l'intention des étudiants 11 990 \$

Commission du droit de l'Ontario

Activités du programme 2012-2013 (année 1) 550 000 \$

Le droit en action dans les écoles

Programme d'emplois d'été - postes d'intérêt public 14 952 \$

Activités du programme 2013-2014 100 000 \$

Total des subventions attribuées aux facultés de droit

Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa 180 000 \$

Faculté de droit de l'Université Queen's 298 800 \$

Faculté de droit de l'Université de Toronto 298 800 \$

Faculté de droit de l'Université Western Ontario 298 800 \$

Faculté de droit de l'Université de Windsor 298 800 \$

Faculté de droit Osgoode Hall 360 000 \$

Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa 360 000 \$

LibraryCo Inc.

Projet de ressources juridiques électroniques 722 500 \$

Coalition mennonite pour le soutien aux réfugiés

Mise à jour sur le processus de demande d'asile 15 000 \$

Comité d'action de la région métropolitaine de Toronto contre la violence faite aux femmes et aux enfants

Activités du programme 2012-2013 293 575 \$

Centre pour le droit autochtone

Soutien de la mission du centre pour le droit autochtone 20 000 \$

Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de la région du Niagara (CARSA Inc)

Programme d'examen de questions juridiques 14 560 \$

Northwatch

Connaître les déchets nucléaires - comprendre le cadre juridique des décisions relatives au choix des sites d'enfouissement des déchets 15 000 \$

Réseau ontarien d'éducation juridique

Fonds des procès simulés du ROEJ/FDO 15 000 \$

Journée du droit 2013 15 710 \$

Activités du programme 2012-2013 820 000 \$

PLAN Toronto

Centre ontarien de ressources en ligne sur la planification 80 000 \$

Planned Lifetime Networks (Waterloo-Wellington-Oxford)

Série d'ateliers de travail sur la planification et projet éducatif 2013 8 880 \$

Pro Bono Law Ontario

Activités du programme 2013 75 000 \$

Activités du programme 2013 800 000 \$

Réseau national d'étudiant(e)s pro bono

Administration du programme de Bourses d'études sur les questions d'intérêt public, du 1er novembre 2011 au 30 avril 2012 18 998 \$

Activités du programme 2012-2013 586 455 \$

Centre de la collectivité rom

Programme pilote d'accès à la justice pour les demandeurs d'asile roms 14 970 \$

Scadding Court Community Centre

Forum sur le système d'examen des plaintes concernant la police de l'Ontario	14 812 \$
--	-----------

SPINLAW (atelier de travail préparé par des étudiants sur des questions d'intérêt public)

SPINLAW 2013 (conférence annuelle)	5 000 \$
------------------------------------	----------

Société St. Leonard du Canada

Towards An Integrated Network (vers un réseau intégré) 2e édition	12 920 \$
---	-----------

Fondation pour la recherche juridique

Subventions pour des projets de recherche en droit et de rédaction de textes juridiques	10 000 \$
---	-----------

Barreau du Haut-Canada

Processus d'accès à la profession de parajuriste 2013 :	
Formation des parajuristes et accès à l'éducation	50 750 \$

Processus d'accès à la profession d'avocat 2013 :	
Perfectionnement en éducation juridique et accès à l'éducation	520 800 \$

The Osgoode Society for Canadian Legal History

Activités du programme 2013	191 130 \$
-----------------------------	------------

Toronto Cyclists Union

Programme « Street Smarts »	11 920 \$
-----------------------------	-----------

Vérité et réconciliation Toronto

Le lieu de rencontre : vérité et réconciliation Toronto 2012	15 000 \$
--	-----------

Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Première conférence sur le droit canadien de l'environnement organisée par l'Association canadienne des sociétés du droit de l'environnement les 22 et 23 février 2013	15 000 \$
--	-----------

Académie du droit de l'environnement de l'UICN (année III)	80 000 \$
--	-----------

Série de conférences sur le professionnalisme	3 908 \$
---	----------

Faculté de droit de l'Université de Windsor

Conférence sur le financement des litiges commerciaux : points de vue éthiques, réglementaires et comparatifs	15 000 \$
---	-----------

Conseil des Premières nations de Windigo

Projet pilote de renouvellement du droit visant la collectivité de Windigo	15 000 \$
--	-----------

Bourse de leadership communautaire en justice pour l'année 2012-2013 :**Aligning Community and Academic Agendas:****Housing and Homelessness (Boursière Tracy Heffernan)**

Faculté de droit Osgoode Hall	15 000 \$
-------------------------------	-----------

Centre ontarien de défense des droits des locataires	50 000 \$
--	-----------

Bourse d'études sur les questions d'intérêt public 2013-2014

Association pour la défense des personnes injustement condamnées	69 500 \$
--	-----------

Clinique commémorative Barbra Schlifer	69 500 \$
--	-----------

Centre canadien pour la justice internationale	69 500 \$
--	-----------

Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
---	-----------

Centre pour les droits à l'égalité au logement (CERA)	69 500 \$
---	-----------

Lake Ontario Waterkeeper	69 500 \$
--------------------------	-----------

Centre pour la défense de l'intérêt public	69 500 \$
--	-----------

Bourse d'études sur les questions d'intérêt public 2011-2012

Amnistie internationale	14 000 \$
-------------------------	-----------

Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry 2012-2013

Fondation deuxième chance	5 000 \$
---------------------------	----------

Faculté de droit de l'Université de Toronto	5 000 \$
---	----------

Total**9 120 704 \$**

Subventions octroyées par le Fonds d'accès à la justice

Services juridiques autochtones de Toronto

Évaluation de l'ETCAF chez les Autochtones en détention provisoire	180 400 \$
--	------------

Clinique commémorative Barbra Schiffer

Accès à la justice pour les victimes de violence familiale en période de changement	80 498 \$
---	-----------

Association des immigrantes de Calgary

Poste de coordonnateur à la clinique juridique	29 900 \$
--	-----------

Conseil canadien des femmes musulmanes

Formation sur le contrat de mariage musulman pour les membres de l'Ouest	40 880 \$
--	-----------

Association canadienne du droit de l'environnement

Trousse de protection des sources d'eau des Premières nations	133 600 \$
---	------------

Centre de soutien aux victimes de vol d'identité

Projet pilote du Centre de soutien aux victimes de vol d'identité	90 000 \$
---	-----------

Centre de justice de proximité de Québec

Centre de justice de proximité de Québec	78 000 \$
--	-----------

Centre de justice de proximité de Rimouski

Centre de justice de proximité de Rimouski	55 000 \$
--	-----------

Centre de justice de proximité du Grand Montréal

Centre de justice de proximité du Grand Montréal	221 500 \$
--	------------

Centre d'information et de services communautaires

Rehausser la capacité des intervenants de répondre aux besoins juridiques des clients à faible revenu dont la langue est le chinois	50 000 \$
---	-----------

Comité du programme d'éducation des parents au sujet de la protection de l'enfance

Projet d'éducation des parents sur la protection de l'enfance	50 285 \$
---	-----------

Coalition des associations de consommateurs du Québec

L'ABC du recours collectif : guide à l'intention des associations de consommateurs	23 976 \$
--	-----------

CLEO (Éducation juridique communautaire Ontario)

Évolution des services juridiques au Canada et accès à la justice	41 500 \$
---	-----------

Service d'aide juridique de Dalhousie

Taking it to the Streets	140 000 \$
--------------------------	------------

École de droit Schulich de l'université de Dalhousie

Projet de services juridiques pour les Mi'kmaq	160 000 \$
--	------------

Société John Howard de Grande Prairie

Projet pilote de soutien judiciaire	242 930 \$
-------------------------------------	------------

People's Law School (école de droit populaire)

Stratégie coordonnée de VIJ au sujet des organisations à but non lucratif	135 500 \$
---	------------

Pivot Legal Society

Réseau juridique Jane Doe	104 000 \$
---------------------------	------------

Pro Bono Québec

Répertoire en ligne des services juridiques gratuits et à coût modique	46 642 \$
--	-----------

Association d'information et de vulgarisation juridiques de Terre-Neuve-et-Labrador

Renseignements sur la sécurité et le droit à l'intention des victimes de violence	25 000 \$
---	-----------

Séances d'information sur les victimes de violence familiale	25 000 \$
--	-----------

Société de Bella Coola pour le bien-être physique et social et le développement économique

Building Bridges : promotion et sensibilisation juridiques et prestation de services dans la région centrale du littoral de la C.-B.	44 648 \$
--	-----------

Église anglicane St. Paul

Application informatique autogérée - information juridique	44 000 \$
--	-----------

Centre de ressources et de consultation pour les locataires

Éducation et information sur la location à usage d'habitation - C.-B.	100 000 \$
---	------------

Faculté de droit de l'Université de Windsor

Étude empirique sur la détermination et la satisfaction des besoins des parties qui se représentent elles-mêmes	48 280 \$
---	-----------

Subventions du projet Communiquer

Clinique commémorative Barbra Schlifer

Accroître l'accès à la justice pour les immigrants, les réfugiés et les Autochtones ayant une connaissance nulle ou limitée de l'anglais. 442 999 \$

Fédération des associations des locataires de la région métropolitaine de Toronto

Formation sur les droits des locataires - Regroupement des collectivités 100 200 \$

Justice pour les enfants et les jeunes

C'est bien vrai! C'est la loi! 45 152 \$

Université Ryerson

Glossaire juridique tamoul-anglais 14 842 \$

Services juridiques communautaires du sud d'Ottawa

Initiative « Région de communication » - phase 2 807 104 \$

Total 3 601 836 \$

LE FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

Vingt ans de réalisations

En 1990, « [le comité consultatif du Procureur général sur la réforme du droit de recours collectif] a reconnu que les plaideurs particuliers pouvaient avoir de grosses difficultés à financer des actions collectives, que bon nombre d'entre eux ne seraient pas prêts à prendre en charge le coût d'introduction d'une action collective même s'ils ont d'importants actifs, ni à assumer les conséquences financières lorsqu'ils perdent leur cause [...] » [TRADUCTION] – commentaire de Cullity J. sur la cause Martin c. Barrett

En réaction à ces préoccupations, les dispositions législatives créant le Fonds d'aide aux recours collectifs (le « FARC ») ont été adoptées en 1992, et a reçu une dotation de 500 000 dollars de la Fondation du droit de l'Ontario en 1993. Lorsque l'aide du Fonds est approuvée pour une cause, le financement accordé couvre certains débours ainsi que tout montant adjugé des dépens de la partie adverse. L'approbation du Comité des recours collectifs est fondée sur plusieurs facteurs tels que la solidité de la cause et l'intérêt public.

En 2012 :

7 nouvelles demandes d'aide financière ont été approuvées

4 causes soutenues par une aide financière étaient des actions collectives certifiées

1,5 million de dollars ont été consentis pour des débours

2,9 millions de dollars ont été consentis en indemnisation de demandeurs

1,9 million de dollars ont été perçus en droits sur des règlements et des montants adjugés

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS

Au cours des vingt dernières années, le Fonds d'aide aux recours collectifs a reçu un nombre croissant de demandes d'aide financière et a financé plus de 82 causes. Certes, cela représente environ 10 % de toutes les actions collectives introduites en Ontario jusqu'à présent, mais 30 % de celles qui ont été jugées dans cette province ont bénéficié d'une aide du Fonds. Cela montre que le Fonds contribue de manière importante à donner aux demandeurs les moyens de faire valoir leur cause.

À l'heure actuelle, le Fonds jouit d'un excellent équilibre budgétaire avec un solde de 7 820 241 dollars. Cela est dû en grande partie au fait que le Comité a bien choisi ses causes : celles-ci ont été gagnées dans une proportion de 3 contre 1. En outre, au cours des vingt dernières années, les droits perçus ont dépassé considérablement les montants adjugés des dépens. Ces derniers temps, toutefois, l'écart entre les droits perçus et les montants adjugés des dépens s'est rétréci. L'an dernier, pour la première fois, le Fonds a payé plus de dépens qu'il a perçu de droits. Cette tendance, si elle perdure, est préoccupante.

Conformément à la directive donnée par le juge Winkler dans la cause McCracken contre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 2012 ONCA 797, le Comité prend et continuera de prendre en compte, dans le cadre de ses décisions concernant le financement de causes, la possibilité qu'un montant des dépens de la partie adverse soit adjugé. Or cela reste difficile étant donné que les montants adjugés des dépens ont été imprévisibles et n'ont cessé de grimper ces dernières années. Il est également difficile de faire des prévisions et de gérer les risques en raison des facteurs suivants :

- i) le temps, souvent long, écoulé entre le moment où une décision relative à un financement est prise et celui où un montant des dépens est adjugé en bout de ligne ;
- ii) l'impossibilité pour le Comité d'exercer un contrôle ou une influence sur les décisions judiciaire dans les causes financées par le Fonds ;
- iii) le système législatif, qui, au fond, prescrit que les décisions relatives à un financement soient prises sans aucune observation de la part du défendeur, à moins que le demandeur y consente ;
- iv) la possibilité limitée du Comité de faire quelque prévision statistique que ce soit en raison de la petite taille et du manque d'homogénéité de son pool de données.

En dépit de ce qui précède, nous tenons toujours à étudier les demandes d'une manière efficace et rigoureuse et avec célérité, tout en exerçant la bonne intendance qui assurera la viabilité à long terme du Fonds. Le Comité continue également d'étudier la question de savoir s'il est possible d'améliorer le système actuel et comment, étant donné son importante mission.

Nous avons la conviction que le Fonds d'aide aux recours collectifs est un volet capital du paysage du droit de recours collectif en Ontario et qu'il a de plus en plus d'importance. Le tableau ci-dessus résume les causes financées par le Fonds qui ont abouti à l'adjudication de dépens ou à un règlement au cours des vingt dernières années. Bon nombre de ces causes ont servi de causes types et ont, du coup, permis d'établir de nouveaux principes juridiques et contribué à l'évolution de la jurisprudence en matière d'actions collectives. Ces causes n'ont jamais manqué de soulever des questions d'intérêt public général et un grand nombre d'entre elles n'auraient pas pu être défendues sans l'aide du Fonds.



Valerie A. Edwards

Présidente, Comité des recours collectifs

Personne-ressource : Gina Papageorgiou
Avocate, Comité des recours collectifs
gpapageorgiou@lawfoundation.on.ca 416-595-1425

CAUSES AYANT ABOUTI À L'ADJUDICATION DE DÉPENS OU À UN RÈGLEMENT

	Nombre de personnes inscrites à l'action collective (approx.)	Montant obtenu	Années écoulées avant le versement du montant
		(en \$)	
Environnement			
1 Cause Mangan c. Inco (dommages présumés causés par un déversement de dioxyde de soufre)	10 000	2 552 071	5
2 Cause Wrigley c. Parker Canada (contamination présumée de l'environnement)	12	275 000	5
Propriété intellectuelle			
3 Cause Robertson c. Thomson (violation présumée de propriété intellectuelle lorsqu'une œuvre publiée dans la presse écrite a été diffusée électroniquement)	837	11 000 000	14
4 Cause Robertson c. Canwest (violation présumée de propriété intellectuelle lorsqu'une œuvre publiée dans la presse écrite a été diffusée électroniquement)	837	7 871 894	9
Régimes de retraite			
5 Cause Markle & Horsely c. la ville de Toronto (refus présumé d'accorder des prestations de retraite à des employés retraités)	600	200 000 \$ en argent, ainsi que des dépenses de soins de santé	4
6 Cause Martin c. Barrett (négligence présumée liée à des placements de fonds de retraite)	2 400	13 926 195	5
7 Cause Sutherland c. Scott (abus de confiance présumé lié à la liquidation de régimes de retraite)	2 000	8 500 000	7
8 Cause Givogue c. Burke (négligence présumée et manquement présumé à une obligation liée à un régime de retraite)	200	2 900 000	11

	Nombre de personnes inscrites à l'action collective (approx.)	Montant obtenu	Années écoulées avant le versement du montant
		(en \$)	
Négligence en matière d'appareils et produits médicaux			
9 Cause Anderson c. Wilson (infection présumée par l'hépatite B de patients d'une clinique médicale à la suite d'examens médicaux)	18 000	27 500 000	6
10 Cause Heward c. Eli Lilly (lacunes présumées dans l'utilisation d'un médicament pour le traitement de diverses maladies mentales)	575 000	17 750 000	6
11 Cause Serhan c. Johnson & Johnson (défectuosité présumée de glucomètres)	Plusieurs milliers	4 000 000	10
Concurrence			
12 Cause Knowles c. Arctic Glacier (fixation des prix présumée dans l'industrie de la glace)	Plusieurs centaines	2 000 000	Ongoing
Valeurs mobilières			
13 Cause Lawrence c. Atlas Cold Storage (information trompeuse présumée dans un prospectus sur des valeurs mobilières, en infraction à la Loi sur les valeurs mobilières)	Plusieurs milliers	40 000 000	6
Grandes entreprises			
14 Cause Jeffery & Rudd c. London Life (appropriation illicite présumée d'excédents de comptes de titulaires de polices avec participation et diverses infractions aux lois)	1 800 000	284 675 000 \$ à rembourser aux comptes des titulaires de polices avec participation des défendeurs	Non réglé (en appel)

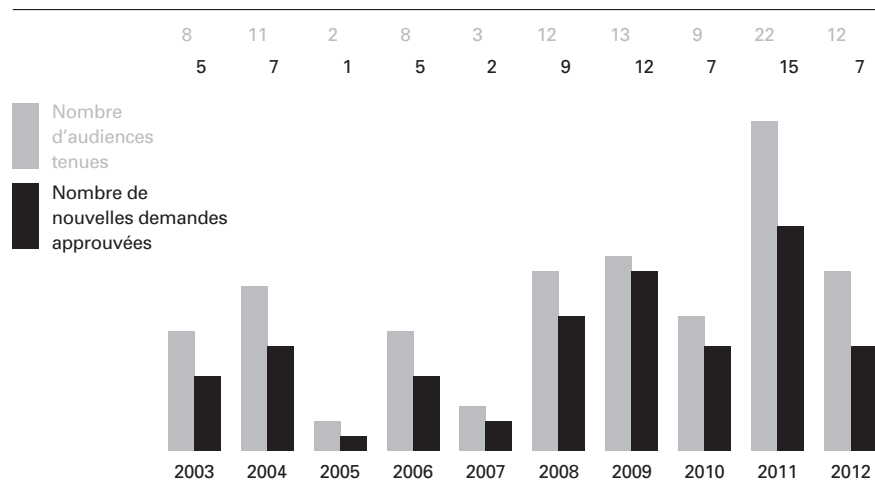
	Nombre de personnes inscrites à l'action collective (approx.)	Montant obtenu	Années écoulées avant le versement du montant
		(en \$)	
Défense des droits des consommateurs			
15 Cause Garland c. Consumers Gas (taux d'intérêts criminels présumés)	Plusieurs millions	22 000 000	14
16 Cause Walker c. Union Gas (taux d'intérêts criminels présumés résultant de pénalités pour paiement en retard)	650 000	9 227 500	6
17 Cause Nehme c. Coopérative de crédit du service civil (rupture de contrat présumée concernant une disposition de remboursement anticipé des hypothèques)	Inconnu	147 329	3
18 Cause Gilbert c. CIBC (non-divulcation présumée des frais de transaction en devises étrangères par carte de crédit)	Plusieurs millions	19 500 000	8
19 Cause Meretsky c. Banque de Nouvelle-Écosse (non-divulcation présumée des frais de transaction en devises étrangères par carte de crédit)	1 500 000	24 200 000	12
20 Cause Cassano c. Banque TD (non-divulcation présumée des frais de transaction en devises étrangères par carte de crédit)	Millions	55 000 000	12
21 Cause Smith c. Money Mart (taux d'intérêts criminels présumés sur les prêts sur salaire)	306 714	57,5 millions de \$ en crédits et en argent, et 56 000 000 \$ de remise de dettes	8
22 Cause Mortillaro c. Cash Money (taux d'intérêts criminels présumés sur les prêts sur salaire)	315	432 711	7

	Nombre de personnes inscrites à l'action collective (approx.)	Montant obtenu	Années écoulées avant le versement du montant
		(en \$)	
23 Cause Mortillaro c. Unicash (taux d'intérêts criminels présumés sur les prêts sur salaire)	Plusieurs milliers	155 000	8
24 Cause Markson c. MBNA (taux d'intérêts criminels présumés relatifs aux avances de fonds par carte de crédit)	625 000	8 000 000	9
25 Cause Speevak c. CIBC (divulcation présumée de renseignements personnels)	20	118 250	6
26 Cause Krajewski c. Ticketmaster (violations présumées relatives aux frais de billetterie)	49 000	5 000 000	4
27 Cause Monkton c. Canada Business College (information trompeuse présumée concernant le programme d'études d'hygiène dentaire)	18	115 000	6
28 Cause Hickey-Button c. Loyalist College (information trompeuse présumée concernant le programme d'études des sciences infirmières)	66	Évaluation des dommages individuels en cours	Non réglé (13 ans jusqu'à présen
29 Cause Potter c. Loyalist College		Regroupé avec Hickey-Button	
30 Cause Williamson c. Sheila Morrison School (mauvais traitements présumés contre des élèves d'un établissement privé pour enfants handicapés)	Plusieurs centaines	4 000 000	Non réglé

Nouvelles demandes entendues et approuvées – 2003-2012

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'audiences tenues	8	11	2	8	3	12	13	9	22	12
Nombre de nouvelles demandes approuvées	5	7	1	5	2	9	12	7	15	7

Le Fonds d'aide aux recours collectifs existe depuis 1992 mais la moitié des demandes et des approbations ont été formulées depuis 2006.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

Bilan

	Période du 1er janv. 2012 au 31 déc. 2012	Période couvrant les années 1993 à 2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	9 769 291	500 000
Financement total accordé	(1 466 868)	(11 543 558)
Financement remboursé/ annulé	903 731	2 651 529
Frais administratifs/ dépenses	(567 587)	(2 384 819)
Intérêts reçus	186 852	1 856 014
Montant reçu du prélèvement de 10 %	1 911 337	24 240 918
Dépens accordés aux défendeurs	(2 916 515)	(7 499 843)
Solde au 31 déc. 2012	7 820 241	7 820 241

Conformément à l'article 13 de l'O.Reg.771/92 (non disponible en français), nous présentons le rapport suivant :

- 1 Nombre de nouvelles demandes classées selon l'étape pertinente du recours au moment de la demande

Étapes du recours	Nombre de nouvelles demandes 2012	Nombre de nouvelles demandes 2011
Pré-certification	11	21
Appel de la certification	-	-
Examen au préalable	1	-
Détermination des questions communes	-	1
Appel de la détermination des questions communes	-	-
Étapes suivant la détermination des qu. communes	-	-
Total	12	22

2 Nouvelles demandes acceptées, rejetées ou en instance ou en sursis, classées selon l'étape du recours au moment de la demande

Étape du recours	Acceptées	Rejetées	En instance/ Sursis*, etc	Total
2012				
Pré-certification	6	3	2	11
Examen au préalable	1	-	-	1
Détermination des questions communes	-	-	-	-
Appel relatif aux questions communes	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Total	7	3	2	12
2011				
Pré-certification	14	6	1	21
Examen au préalable	-	-	-	-
Détermination des questions communes	1	-	-	1
Appel relatif aux questions communes	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Total	15	6	1	22

*Reportées à l'année suivante.

3 En 2012, nous avons versé une aide financière à sept nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi. Nous avons versé une aide supplémentaire à sept autres causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaires présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi. En 2011, nous avons versé une aide financière à 15 nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi. Une aide financière supplémentaire a été versée à 14 causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi.

4 Le total des paiements accordés par type de débours est de 1 466 868 \$.

Type de débours	Montant total des dépens accordés en 2012
Dépenses administratives	188 342 \$
Frais de déplacement	227 921 \$
Honoraires d'examens	35 055 \$
Honoraires d'experts	994 228 \$
Avis aux membres des groupes	11 570 \$
Divers (détails disponibles sur demande)	9 752 \$
Taxe de vente harmonisée	-
Total	1 466 868 \$

Conformément aux dispositions du règlement 771/92, la présente partie ne fait état que des paiements de dépens accordés en 2012. Le total des paiements effectués sur le Fonds en 2012 peut varier, étant donné que les dépens accordés sont remboursés à mesure que les débours sont effectivement engagés et acquittés par les requérants.

5 Le total des sommes payées sur le Fonds aux requérants conformément à l'article 59.3 de la Loi : 2012 – 404 596 \$; 2011 – 1 914 374 \$; 2010 – 1 164 421 \$. Au 31 décembre 2012, le solde de tous les paiements à verser aux requérants se chiffrait à 2 205 199 \$.

6 En 2012, quatre recours ont été certifiés. En 2011, il y en a eu neuf.

7 En 2012, huit bénéficiaires d'aide financière sont parvenus à un règlement, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent. En 2011, quatre bénéficiaires d'aide financière sont parvenus à un règlement de leur cause.

8 En 2012, cinq défendeurs ont demandé de se faire payer sur le Fonds le montant des dépens qui leur ont été accordés, en vertu de l'article 59.4 de la Loi, tandis qu'en 2011, on avait reçu 12 demandes. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

9 En 2012, nous avons effectué des paiements totalisant 2 916 515 \$ sur le Fonds à des défendeurs, conformément à l'article 59.4 de la Loi. En 2011, ils totalisaient 2 202 060 \$. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

- 10 Recours à l'égard desquels le demandeur a reçu de l'aide financière en vertu de l'article 59.3 de la Loi (y compris les causes récemment approuvées et celles approuvées auparavant relativement à une aide financière supplémentaire en 2012)

	Dépenses administratives	Frais de déplacement	Honoraires d'examen	Honoraires d'experts	Avis aux membres des groupes	Divers	Total
2012	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cause A	18 459	5 924	3 955	105 322	11 300	5 252	150 212
Cause B	230	19 000	1 500	64 000	270	-	85 000
Cause C	33 000	10 000	-	-	-	-	43 000
Cause D	16 100	11 300	22 600	-	-	-	50 000
Cause E	-	-	-	143 510	-	-	143 510
Cause F	37 569	147 713	-	355 258	-	-	540 540
Cause G	100	-	-	-	-	-	100
Cause H	-	-	-	75 000	-	-	75 000
Cause I	5 250	500	4 000	70 000	-	-	79 750
Cause J	12 979	5 884	-	-	-	-	18 863
Cause K	42 955	22 000	3 000	40 938	-	-	108 893
Cause L	21 700	600	-	5 200	-	4 500	32 000
Cause M	-	5 000	-	135 000	-	-	140 000
Toutes les causes	188 342	227 921	35 055	994 228	11 570	9 752	1 466 868

2011

Toutes les causes	617 511	43 394	68 405	1 095 790	214 796	82 598	2 122 494
-------------------	---------	--------	--------	-----------	---------	--------	-----------

- Cause A** Négligence et manquement à une obligation relatifs à une prothèse médicale
- Cause B** Rupture de contrat – collège d'enseignement des sciences infirmières
- Cause C** Action collective d'actionnaires – assertion inexacte concernant une loi ou la common law
- Cause D** Droits civils – arrestation et détention illégales présumées
- Cause E** Dégâts et nuisances causés à l'environnement relativement à la contamination de l'eau
- Cause F** Manquement à une obligation envers les titulaires de polices d'assurance avec participation en raison d'une démutualisation
- Cause G** Franchise : présumés rupture de contrat et manquement à une obligation
- Cause H** Franchise : présumés rupture de contrat et manquement à une obligation
- Cause I** Divers manquements à des obligations relatifs à un manque à gagner dans la liquidation d'un régime de retraite
- Cause J** Manquement à l'obligation de représentant, négligence, voies de fait, coups et infliction intentionnelle de souffrances morales à une école chrétienne
- Cause K** Négligence et manquement à une obligation relatifs à une prothèse médicale
- Cause L** Montage financier illégal – REER
- Cause M** Divers manquements à des obligations relatifs à un établissement privé pour mineurs handicapés

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

En plus des autres exigences, la première étape d'une demande consiste à présenter un avis juridique sur la probabilité de certification, un autre avis juridique décrivant le fond du litige et la production d'une liste détaillée du soutien financier recherché. Les détails de la procédure à suivre, y compris les lignes directrices et les formules à utiliser, sont disponibles en ligne.

Après réception de la demande dûment remplie, la date d'une audience privée à Toronto est fixée. Le représentant des demandeurs et son avocat seront appelés à y prendre la parole.

Si une subvention est accordée, il faut produire régulièrement les preuves des débours acquittés et des rapports d'étape, ainsi qu'une demande écrite en vue d'obtenir une subvention supplémentaire à chaque étape subséquente du recours collectif approuvé.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.lawfoundation.on.ca/fr/fonds-daide-aux-recours-collectifs/>.

Vous pouvez aussi discuter avec nous au sujet d'une demande de subvention éventuelle en communiquant avec :

Gina Papageorgiou, avocate
Comité des recours collectifs
(Class Proceedings Committee)
Fondation du droit de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19
Toronto (ON) M5H 3R3
Tél. : 416-595-1425 Télécopieur : 416-598-1526
gpapageorgiou@lawfoundation.on.ca

GOUVERNANCE ET PERSONNEL

Conseil d'administration de la FDO

La FDO est un organisme indépendant, régi par un conseil d'administration bénévole composé de cinq membres, soit trois membres nommés par le Barreau du Haut-Canada (l'ordre professionnel des avocats et parajuristes) et deux membres nommés par le procureur général de l'Ontario. La FDO soumet son rapport annuel au procureur général en vue de son dépôt à l'Assemblée législative.



Mark J. Sandler (président)
Avocat associé
Cooper, Sandler, Shime
& Bergman LLP



Carol L. Hartman
Avocate associée
Miller Maki LLP



Ari Kaplan
(jusqu'en novembre 2012)
Avocat associé
Koskie Minsky LLP



Mark Leach
(jusqu'en mars 2012)
Sous-procureur général adjoint
Division des politiques et des
services de justice à la famille
Ministère du Procureur général



Stephen Rhodes
(depuis mars 2012)
Sous-ministre,
Services correctionnels
Sécurité communautaire et
Services correctionnels



Paul B. Schabas
Avocat associé
Blake, Cassels & Graydon LLP

Comité des recours collectifs

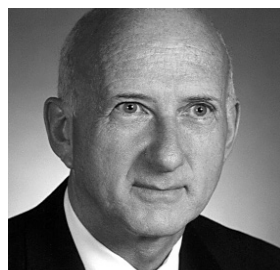
Le Comité des recours collectifs compte cinq membres. La FDO et le procureur général de l'Ontario nomment chacun un membre et nomment conjointement les trois autres membres. Tous les membres ont une expérience considérable en matière de recours collectifs.



Valerie A. Edwards (présidente)
Avocate associée
Torkin Manes Cohen Arbus LLP



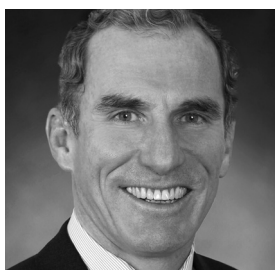
Wendy J. Earle
Avocate associée
Borden Ladner Gervais LLP



Paul Evraire, c.r.
Conseiller juridique spécial
Ministère de la Justice



Jasminka Kalajdzic
Professeure
Faculté de droit,
Université de Windsor



F. Paul Morrison
Avocat associé
McCarthy Tétrault LLP

Personnel de la FDO (avril 2013)

Elizabeth Goldberg

Chef de la direction

Ayumi Bailly

Directrice, Politiques et programmes

Alida De Lorenzi

Responsable des subventions

David Kinsman

Responsable des subventions

Tanya Lee

Directrice, Fonds d'accès à la justice

Judy Mark

Directrice, Finance stratégique
et administration

Kirsten Manley-Casimir

Responsable des subventions

Maricela Morales

Adjointe administrative

Gina Papageorgiou

Conseillère juridique,
Comité des recours collectifs

Linda Patki

Assistante juridique,
Comité des recours collectifs

Barbara Stewart

Adjointe exécutive de la chef de
la direction

Arta Tafaj

Coordonnatrice principale à
l'administration

Jennifer Torrens

Coordonnatrice de projet

Remerciements

Les personnes nommées ci-après ont généreusement mis à contribution leur temps, leur énergie et leurs connaissances particulières à l'appui des diverses initiatives lancées par la FDO en 2012, à titre de membres bénévoles de comité ou de conseillers ou à quelque autre titre. Les membres du conseil d'administration se joignent aux employés de la FDO pour exprimer leur reconnaissance à toutes ces personnes, dont les idées et points de vue se sont révélés d'une valeur inestimable pour aider la FDO à produire les meilleurs résultats possible tout au long de l'année.

David Aucoin

Marco Campana

Dr Paul Cassano

Karen Cohl

Jacqueline Leslie Cole

Adam Dodek

Nikki Gersh bain

Juge Eileen Gillese

Juge Stephen Goudge

Navneet Johal

Maria Kaikov

Rachel Kwan

Albert Lin

Rebecca Lockwood

Fiona MacCool

Danielle McLaughlin

Katy O'Rourke

Paul Pape

Mary Paterson

Lauren Rakowski

Wayne Robertson

Keith Taller

Mariya Verkhovets

Aaron Wrixon



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

Fondation du droit de l'ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19

Toronto (ON) M5H 3R3

Tél. : (416) 598-1550 Télécopier : (416) 598-1526

www.lawfoundation.on.ca/fr